



FFvolley

Créteil, le 25 mars 2026

CAMPAGNE 2026

PROCÈS-VERBAL N°2 COMMISSION FÉDÉRALE PSF

Le 25 mars 2026



PRÉSENTS :

Monsieur	Éric SAGOT	Président Commission PSF
Monsieur	Sébastien FLORENT	Secrétaire Général FFvolley
Madame	Axelle GUIGUET	DTN
Monsieur	Jean-Louis LARZUL	Président du Conseil de Surveillance
Monsieur	Jean-Pierre TOSI	Représentant Président de Ligue
Madame	Véronique FRELAT	Représentante Président de Comité
Monsieur	Stéphane MARAZZI	Représentant Président de Comité

NON MEMBRES :

Monsieur	Yvan MAIROT	Référent national PSF (salarié FFvolley)
Monsieur	Sacha PAYS	Référent national PSF (salarié FFvolley)

EXCUSÉS :

Madame	Annie PEYTAVIN	Trésorière Générale FFvolley
Monsieur	Éric TANGUY	Président FFvolley
Monsieur	Christophe DURAND	Représentant du Conseil d'Administration
Monsieur	Florian CASTOR	Représentant Président de GSA
Monsieur	Stéphane IDOINE	Représentant Président de GSA
Monsieur	Marc-Olivier ANATOLE	Représentant Président de Ligue (Outre-Mer)
Monsieur	Jean-François HOUDAYER	DTN adjoint en charge du développement



Le 25 mars 2026 à partir de 12h, la Commission Fédérale PSF (ci-après CF PSF) de la Fédération Française de Volley (ci-après FFvolley) s'est réunie par visioconférence.

Le secrétaire de séance désigné est M. Sacha PAYS et n'a pas participé aux délibérations.

Date de publication : 27/04/2026

CAMPAGNE 2026 DES PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX

NOTE DE SERVICE ANS ET NOTE DE CADRAGE FFVOLLEY

La Note de Service 2026 a été publiée le 18 mars 2026, mais suite à une erreur de diffusion de l'ANS, elle n'a été reçue par la FFvolley que le 23 mars. Cette réception tardive modifie le calendrier la campagne.

La proposition de la Note de Cadrage PSF FFvolley 2026 a été présentée aux membres de la CF PSF.

Les modifications majeures par rapport à l'année dernière sont les suivantes :

- **Impossibilité de financer des actions ayant lieu sur le temps scolaire ;**
- **Objectif à 15 % de l'enveloppe à destination d'un public en situation de handicap.**

À l'exception de ces éléments, la Note de Cadrage PSF FFvolley 2026 reste sensiblement similaire à celle de l'année dernière. Les objectifs de l'ANS (à l'exception du public en situation de handicap évoqué précédemment) restent également les mêmes. Le système « d'action bonus » et les seuils de financement ne sont pas modifiés.

La Note de Cadrage PSF FFvolley 2026 a été validée par la CF PSF.

La Note de Cadrage PSF FFvolley 2026 va être soumise à la validation de l'ANS. Dès qu'elle sera validée, elle sera publiée sur le site fédéral dédié aux PSF : <https://www.ffvb.org/345-37-1-PSF--Projets-Sportifs-Federaux>

CADRAGE VOLLEY SANTÉ / PARA-VOLLEY

Afin de respecter les demandes de l'ANS, notamment en matière de Volley Santé et Para-Volley, une réunion demandée par le Secrétaire Général et le Président de la CF PSF, réunissant les responsables de ces secteurs a eu lieu le 16 mars 2026. Suite à cette réunion, plusieurs propositions ont été présentées à la CF PSF, qui a décidé :

- Si la répartition régionale effectuée par une CR PSF ne respecte pas les objectifs de l'ANS, particulièrement en matière de Para-Volley et / ou Volley Santé, alors des échanges entre la CF PSF et la CR PSF concernée auront lieu, afin d'essayer de respecter au mieux les exigences de l'ANS. Une nouvelle proposition de répartition de l'enveloppe régionale pourra être demandée à la CR PSF concernée.
- Une liste de tous les GSA impliqués dans une démarche Para-Volley ou Volley Santé sera transmise aux CR PSF. Chaque CR PSF devra ensuite contacter les GSA de cette liste afin de les inciter et les aider à déposer un dossier lors de la campagne PSF 2026.
- Seront ajoutés d'office à toutes les CR PSF, en tant que membres, les référents régionaux Para-Volley et Volley Santé, afin d'aider les CR PSF dans l'évaluation de ces dossiers. S'il n'y a aucun référent régional Para-Volley et / ou Volley Santé, alors la CR PSF concernée invitera les référents nationaux Para-Volley ou Volley Santé, en tant que membres invités.

POINT À DATE DES COMPTES-RENDUS FINANCIERS 2025

Au 23/03, 71 CRF sur 388 ont été déposés, soit **18 %**.

Pour rappel, si les actions PSF 2025 sont terminées, il est obligatoire de déposer le CRF 2025 avant de déposer sa demande PSF 2026.

Pour les structures n'ayant pas encore terminé leurs actions, le CRF est à déposer avant le 30/06/2026, et il faudra contacter le référent PSF pour indiquer qu'elles sont en cours, et que le CRF sera déposé avant la date limite.

RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE PAR LIGUE : SCORING

Comme les années précédentes, la CF PSF a décidé d'utiliser le scoring afin de répartir son enveloppe nationale en enveloppes régionales.

Une extraction des licences a été effectuée (du 01/09/2024 au 31/08/2025), et un coefficient a été appliqué aux différents types de licences :

- Licences compétition (VB et PV) : **5**
- Licences compétition Outdoor : **5**
- Licences Compet'lib : **3**
- Licences encadrement : **3**
- Licences loisirs : **2**
- Licences événementielles : **1**

Pour information, voici les résultats du scoring 2026 :


Ligue	2026	2025
Auvergne Rhône-Alpes	10,76%	10,64%
Bourgogne FC	2,95%	2,92%
Bretagne	6,62%	6,79%
Centre Val de Loire	3,71%	3,69%
Grand Est	7,45%	7,91%
Hauts de France	10,11%	9,93%
Ile de France	19,20%	19,26%
Normandie	4,37%	4,08%
Nouvelle-Aquitaine	9,40%	9,26%
Occitanie	8,30%	8,49%
PACA	10,26%	10,22%
Pays de la Loire	6,87%	6,81%

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Avec un envoi à l'ANS de la répartition de l'enveloppe au plus tard en début de **semaine du 22 juin** (date limite fixée au 30 juin) :

- **1^{er} avril** : Communication à l'ensemble des structures
- **8 avril** : Début de la campagne
- **27 avril** : Fin de la campagne
- **Fin avril / début mai** : CF PSF pour faire un premier bilan des dossiers déposés
- **28 avril / 13 mai** : Instruction administrative des dossiers par les référents
- **14 mai / 1^{er} juin** : Travail de répartition de l'enveloppe régionale par les CR PSF
- **2 juin / 14 juin** : Contrôle de cohérence de la répartition et éventuelles corrections
- **Semaine du 15 juin** : Réunions entre la CF PSF et les CR PSF pour valider la répartition
- **Au plus tard début de semaine du 22 juin** : Transmission de la répartition à l'ANS

Le Président
Éric SAGOT



Le secrétaire de séance
Sacha PAYS

